



Frais de contrat

Coûts d'assurance	TRA	Uniforme T100	
Âges d'adhésion	0 à 85 ans	0 à 80 ans	
	Individuel		
Types de couvertures	Conjoint 1 ^{er} décès (2 à 5 vies)		
	Conjoint dernier décès (2 à 5 vies)		
Montant d'assurance	Minimum : 25 000 \$		
	Maximum : 10 000 000 \$		
	Pour un montant d'assurance supérieur à 10 000 000 \$, veuillez communiquer avec votre représentant SSQ Assurance afin d'obtenir une soumission.		
Tranches de montant d'assurance	25 000 \$ à 49 999 \$		
	50 000 \$ à 99 999 \$		
	100 000 \$ à 249 999 \$		
	250 000 \$ à 499 999 \$		
	500 000 \$ à 999 999 \$		
	1 000 000 \$ et plus		
Options de	Croissant	Croissant	
capital-décès	Nivelé		
Options d'investissement	Compte à intérêt quotidien		
	Comptes à intérêt garanti de 1, 3, 5 et 10 ans		
	Comptes indiciels		
	Comptes gérés		
Boni garanti	1 % de la valeur du fonds d'accumulation		
	Crédité à compter du 6 ^e anniversaire de contrat		
Options d'ajustement du montant d'assurance pour fins d'impôt	Aucune augmentation		
	Augmentation		
	Augmentation et diminution (minimum montant d'assurance initial)		
	Maximiseur (offert avec TRA seulement)		
Frais de rachat	Frais de rachat sur 9 ans	Aucuns frais de rachat	
Garanties incluses	Garantie d'assurabilité pour les enfants		
	Garantie en cas de maladie grave pour les enfants		
	Privilège en cas d'invalidité		
	Prestation d'invalidité extrême (offerte avec capital-décès croissant seulement)		
Protections additionnelles	Tempo Plus (T10, T15, T20, T25, T30, T35 et T40) avec montant d'assurance fixe seulement*		
	Assurance maladies graves (T10, T20, T75, T100 et T100 libérée 20 ans)*		
	Avenant en cas de maladie grave (20 000 \$, 3 maladies)		
	Avenant jeunesse plus (assurance vie pour les enfants à charge)		
	Exonération de la prime minimum ou facturable (délai de carence de 4 ou 6 mois)		
	Décès et mutilation accidentels		

Bénéfice en cas de fracture *Offerte sur la même vie et avec le type de contrat individuel seulement.

5 \$ par mois

Transactions et modifications

Changement de TRA à uniforme T100	 À compter du 1^{er} anniversaire de couverture, sans preuves d'assurabilité, avant l'âge de 80 À l'âge atteint avec les taux en vigueur au moment du changement Les frais de rachat du TRA continuent de s'appliquer 	
Changement de type de capital-décès	 Disponible seulement avec TRA dans les cas où des preuves d'assurabilité ne sont pas requises 	
Retraits / Avances en espèces	 Montant minimum : 500 \$ Montant maximum : 90 % de la valeur de rachat 	
Transfert entre les comptes d'investissement	 Quatre demandes de transfert sans frais par année, des frais de transaction s'appliquent pour chaque demande de transfert additionnelle 	
Diminution du montant d'assurance	 Disponible avec TRA et uniforme T100 Frais de rachat partiels pour le TRA durant les 9 premières années 	
Changement de statut de fumeur à non-fumeur	Avec preuves d'assurabilité	

Fréquences des relevés

Les relevés d'Assurance vie universelle sont accessibles au conseiller directement via l'onglet Rapports dans le Site sécurisé des conseillers. La fréquence à laquelle les relevés sont produits dépend du solde au fonds d'épargne accumulée dans les comptes d'investissement, soit :

Annuelle	Tous les contrats, selon la date d'anniversaire du contratEnvoyé au client annuellement	
Semi-annuelle	Montant de 10 000 \$ à 99 999 \$30 juin et 31 décembre	
Trimestrielle	Montant de 100 000 \$ et plus31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre	
Sur demande	 Option « Produire un relevé vie universelle à jour » depuis le dernier anniversaire du contrat (moins d'un an). 	
	 Relevé couvrant une période au-delà du dernier anniversaire du contrat (Sur demande via l'équipe Service aux partenaires, Affaires en vigueur.) 	

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par SSQ, Société d'assurance-vie inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.